

Berne, le 26 février 2024

Session de printemps 2024 : recommandations d'AvenirSocial

Cher·ère·s membres du Conseil des Etats,

Nous vous souhaitons une excellente première session en 2024 ! Vous trouverez ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session de printemps et qui concernent directement le travail social. Et pour relire nos recommandations sur des objets précédents, suivez [ce lien](#).

AvenirSocial est l'[association professionnelle suisse du travail social](#). Nous représentons les intérêts politiques (et professionnels) des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que les décisions politiques conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

21.3715 – Motion « Programme d'impulsion pour prévenir la violence sur les personnes âgées »

Traitement le 27 février 2024

*Recommandation : **accepter***

En 2020, la Confédération et les cantons ont élaboré un concept commun pour un programme d'impulsion visant à prévenir la violence sur les personnes âgées. Deux ans plus tard le Département fédéral de l'intérieur a refusé de mettre en œuvre un programme tel qu'il était prévu. La motion de l'ancienne conseillère nationale Glanzmann exige que le Conseil fédéral reprenne les travaux avec les cantons et réalise le programme d'impulsion. En raison de l'actualité et de l'importance de ce sujet ainsi que du soutien urgemment nécessaire pour les professionnel·le·s, AvenirSocial recommande d'accepter la motion.

21.504 – Initiative parlementaire « Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique »

Traitement le 28 février 2024

*Recommandation : **accepter***

Le 28 février 2024, vous traiterez l'initiative parlementaire [« Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique »](#). AvenirSocial se positionne avec fermeté pour que la Suisse mette en œuvre la [Convention d'Istanbul](#) (Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) qu'elle a ratifiée. Nous avons donc pris position (en allemand) dans le cadre de la [procédure de consultation en 2023](#) et salué les modifications proposées, car elles permettent de créer une plus grande égalité des droits entre les victimes de violence et une meilleure protection des victimes avec une possibilité de séjour sans contrainte. Il est par ailleurs

plausible que la modification proposée ait un effet préventif sur les auteur·e·s de violence et qu'à l'avenir les personnes concernées accèdent plus facilement aux services d'aide aux victimes, dont elles ignorent souvent l'existence actuellement.

[24.3000](#) – Motion « Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital » et [23.303](#) – Initiative déposée par un canton « Pour lutter contre la spirale d'endettement. Modifier la législation fédérale, de sorte que les directives relatives au minimum insaisissable par l'office des poursuites incluent la charge de l'impôt de l'année en cours »

Traitement le 13 mars 2024

*Recommandation : **accepter***

Selon l'Office fédéral de la statistique, en 2020, 13.5% de la population suisse, soit presque une personne sur sept, vivait dans un ménage avec au moins un retard de paiement et donc une dette. Le surendettement conduit à la pauvreté et à l'exclusion sociale et, souvent, il n'y a pas d'issue à la spirale de l'endettement. Une vie dans des conditions économiques et sociales précaires a des conséquences négatives importantes sur la santé psychologique et physique des personnes concernées et de leur entourage. L'association [Dettes Conseils Suisse](#) estime de plus que dans 40% des cas, des enfants et des jeunes sont également concerné·e·s. Pour assurer l'avenir de ces enfants, un meilleur soutien est nécessaire afin qu'ils ne doivent pas continuer à porter le fardeau de leurs parents. Mentionnons par ailleurs qu'une grande partie de l'endettement est composée de dettes fiscales ou de dettes dues à l'assurance maladie. Il faudrait donc aussi agir sur les systèmes correspondants pour que de telles dettes ne puissent pas être contractées par les systèmes publics.

En 2023, Dettes Conseils Suisse a étayé sa demande de changements structurels : Un ménage suisse sur dix ne peut pas payer sa facture d'impôt. Ce n'est pas seulement un problème pour la Confédération et les cantons. Des dizaines de milliers de contribuables sont soumis à une forte pression en raison de leur endettement : en raison d'inscriptions au registre des poursuites, ils ne trouvent pas de logement, leurs enfants grandissent avec le minimum vital et cette situation de stress s'accompagne souvent de problèmes de santé.

La motion traitée le 13 mars et l'initiative déposée par le canton de Genève tentent d'initier des changements structurels. Le 27.02.2024, de 12h30 à 14h00, nous organisons avec Dettes Conseil Suisse une rencontre à la salle des commissions 8, à laquelle nous aurons le plaisir de vous donner plus de détails sur les raisons pour lesquelles il faut accepter ces deux objets. Pour participer, vous pouvez vous inscrire [ici](#).

Commentaire général sur les objets ayant trait à la politique migratoire

Étant donné que lors de cette session, de nombreux objets traitant de la politique migratoire seront discutés, nous souhaitons présenter la position fondamentale d'AvenirSocial à ce sujet avant d'indiquer si nous recommandons d'accepter ou de rejeter chaque objet.

Plusieurs objets traités visent à affaiblir les droits des personnes qui ne sont pas nées en Suisse ou qui ne disposent pas de la nationalité suisse.

La promotion et le respect des droits humains sont des principes fondamentaux pour les professions du travail social. Cela implique notamment de prendre en compte les besoins des personnes particulièrement vulnérables. Les personnes qui doivent souvent quitter en peu de temps leur maison et leurs proches et fuir vers un avenir inconnu sont particulièrement vulnérables. Il convient donc de s'en occuper de la meilleure manière possible. En tant qu'association professionnelle et professionnel·le·s du travail social, nous nous engageons pour une société démocratique et sociale, garante d'hospitalité, de solidarité et de respect des droits humains, pour l'égalité des droits et de traitement des êtres humains et contre la discrimination.

Nous soutenons la motion [23.3968](#) – « Statut de protection S. Faciliter l'accès au marché du travail », mais souhaitons souligner que la guerre d'Ukraine et le statut de protection S activé en réponse ont montré au public que les prestations de l'aide sociale sont calculées trop faiblement. Il est également apparu clairement à quel point une distinction supplémentaire fondée sur le « motif de migration » est injuste. AvenirSocial avait déjà alerté en [mars 2022](#) sur l'inégalité de traitement des personnes ayant fui leur pays et les avait qualifiées de discriminatoires. Nous sommes d'avis que toutes les personnes en détresse ont les mêmes droits, et ce indépendamment de leur statut de séjour. Le coût de la vie est le même pour toutes et tous.

[23.4534](#) – Motion « Refuser l'asile aux personnes provenant de pays reconnus internationalement comme des États régis par le droit et soumis à la Convention européenne des droits de l'homme »

Traitement le 28 février 2024

*Recommandation : **rejeter***

[23.3968](#) – Motion « Statut de protection S. Faciliter l'accès au marché du travail »

Traitement le 13 mars 2024

*Recommandation : **accepter***

[23.4351](#) – Motion « Freiner la hausse des coûts dans le domaine de l'asile »

Traitement le 13 mars 2024

*Recommandation : **rejeter***

[23.3082](#) – Motion « Offensive de rapatriement et expulsion systématique des délinquants et des personnes dangereuses »

Traitement le 13 mars 2024

*Recommandation : **rejeter***

[22.4105](#) – Motion « Lutter contre la pénurie de personnel qualifié en tirant parti de tous les diplômés de la formation professionnelle supérieure »

Traitement le 13 mars 2024

*Recommandation : **accepter***

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toute question.

Meilleures salutations,

Tobias Bockstaller
Responsable études
t.bockstaller@avenirsocial.ch



Berufsverband Soziale Arbeit Schweiz
Association professionnelle suisse du travail social
Associazione professionale lavoro sociale Svizzera
Associazion professiunala svizra da la lavur sociala

Annina Grob
Co-secrétaire générale
a.grob@avenirsocial.ch